

## § 3. — Des topiques vésicants ou vésicatoires.

Les vésicatoires sont un des moyens les plus énergiques et les plus efficaces de la médecine interne, et leur emploi est souvent d'un grand avantage dans les affections chirurgicales.

Nous ne devons pas ici les envisager sous le rapport de leurs effets avantageux ou nuisibles : beaucoup de dissertations ont été publiées sur l'usage et l'abus des vésicatoires ; c'est là qu'on doit chercher ce qui serait déplacé dans cet ouvrage. Nous n'en parlerons donc que sous le rapport chirurgical. Nous indiquerons successivement la manière d'appliquer les vésicatoires, de les panser, de remédier aux accidents qu'ils peuvent produire, et de prévenir ces accidents.

On nomme vésicantes ou épispastiques certaines substances qui, appliquées sur la peau, donnent lieu au décollement de l'épiderme, à l'afflux d'un liquide séreux et gélatineux entre cette pellicule et le derme, à la formation, par conséquent, d'une vessie ou phlyctène qui se rompt ordinairement d'elle-même en vingt-quatre heures, si on ne la déchire pas.

Plusieurs substances jouissent de la propriété vésicante : telles sont les feuilles de la grande chélidoine et de la persicaire brûlante, les racines de pirèthe et de renoncule, la graine de moutarde et l'euphorbe, l'écorce de garou, l'ammoniaque, l'eau bouillante, etc. ; mais aucune n'a une action aussi sûre que la poudre de cantharides, et c'est elle qu'on emploie généralement et même presque exclusivement sous différentes formes.

Ordinairement on fait usage de l'emplâtre épispastique ou vésicatoire officinal, composé de trois parties de poix blanche, une de térébenthine, deux et quart de cire jaune, une partie et demie de cantharides en poudre très-fine. On le ramollit par la chaleur ou en le pétrissant entre les doigts, et on l'étend sur un morceau de peau ou de toile neuve et forte, de forme et de grandeur convenables, auquel on fait une bordure de diachylon gommé, large d'environ trois lignes. Avant d'appliquer cet emplâtre, on le couvre d'un peu de poudre de cantharides, et on l'arrose d'un peu de vinaigre pour le rendre plus actif.

Au défaut de cet emplâtre, on se sert d'une espèce de pâte ou de cataplasme composé avec une once de vieux levain dans lequel on in-

corpore depuis deux gros jusqu'à une demi-once de poudre de cantharides, en ajoutant une suffisante quantité de fort de vinaigre pour en former une pâte. Cette pâte vésicante convient particulièrement dans les cas où il faut opérer une forte révulsion, et une évacuation abondante d'humeur séro-albumineuse, parce qu'elle agit très-promptement, et cause beaucoup de rougeur et d'irritation à la peau, sur laquelle elle produit de grosses et nombreuses phlyctènes. Mais elle a l'inconvénient de couler et de s'étendre : c'est pourquoi on ne doit l'appliquer que sur les parties du corps où il est possible de la fixer d'une manière solide et invariable.

On a imaginé, dans ces derniers temps, des emplâtres épispastiques d'une autre espèce : c'est du taffetas couvert d'un enduit mince formé en partie de poudre de cantharides. Il suffit de tailler un morceau de ce taffetas et de l'appliquer sur la peau. Mais ce moyen n'est ni aussi énergique ni aussi sûr que celui que l'on emploie ordinairement.

Les topiques vésicants doivent être plus ou moins chargés de poudre de cantharides, selon l'âge et le sexe des malades, la délicatesse de la partie et l'espèce de maladie, qui exigent plus ou moins d'activité et de célérité dans l'effet de ces topiques. Ils doivent être moins actifs pour les enfants et les femmes, dont la peau est plus fine, surtout à la tempe et derrière les oreilles, qu'il est même à propos alors de couvrir de cérat, pour les préserver d'une trop forte impression du remède. Il en faut de plus actifs pour les gens de la campagne et les vieillards, qui ont la peau plus dure et plus sèche ; dans les maladies comateuses, où il devient nécessaire d'irriter vivement et de produire un grand écoulement de sérosité.

Les vésicatoires peuvent être appliqués sur toutes les parties du corps : les différentes indications doivent déterminer le lieu de leur application. On les place le plus ordinairement à la nuque, derrière les oreilles, entre les épaules, aux bras, aux cuisses, au gras des jambes. Dans les maladies accompagnées de douleurs, c'est sur le lieu même où la douleur se fait sentir qu'on les applique. Quand on a pour objet, non-seulement d'exciter une irritation locale et de produire une forte révulsion, mais encore d'entretenir une suppuration pendant un temps plus ou moins long, on place le vésicatoire dans un endroit où le pansement soit facile, et cet endroit est ordinairement la partie externe et moyenne du bras. Mais comme à la longue le vésicatoire altère le tissu de la peau, et qu'il en résulte une cicatrice désagréable à la vue, on

doit, chez les femmes, le placer le plus haut possible et ne pas le laisser trop longtemps au même bras. Il en est de même du vésicatoire à la nuque et derrière les oreilles.

Quand on a préparé l'emplâtre vésicatoire et déterminé l'endroit où il doit être appliqué, si cet endroit est garni de poils, on les rase; cette précaution est importante; elle épargne beaucoup de douleurs au malade, et les chirurgiens attentifs ne la négligent jamais. Elle est cependant presque toujours omise par les élèves des hôpitaux. On frotte la partie avec un linge imbibé de vinaigre jusqu'à ce qu'elle rougisse, pour accélérer l'effet du topique. On y place l'emplâtre après l'avoir tenu devant le feu, si c'est en hiver, afin qu'il s'attache plus aisément; et pour favoriser encore son adhésion, lorsqu'il est appliqué, on le presse pendant quelques instants avec la paume de la main. La bordure de diachylon gommé, que nous avons recommandé de faire à l'emplâtre épispastique, suffit seule pour le fixer lorsqu'il est posé sur une partie qui peut rester immobile; mais, dans la plupart des cas, ce moyen est insuffisant, et l'on est obligé de l'assujettir avec des compresses et un bandage approprié à la forme de la partie. Si cette forme ne se prête pas à l'emploi d'un bandage convenablement serré, avant d'appliquer les compresses et le bandage, on doit mettre sur l'emplâtre, en différents sens, des bandelettes de diachylon gommé assez longues pour le dépasser de côté et d'autre de quatre à cinq pouces. Il importe d'autant plus de fixer l'emplâtre solidement, que, s'il venait à se déranger dans les mouvements que le malade peut faire, il serait à craindre, ou qu'il restât sans effet, ou qu'il l'étendit trop loin. On doit surtout fixer solidement le topique vésicant, lorsque le sujet est dans un délire frénétique, et qu'on a employé la pâte molle dont nous avons déjà parlé. On ne doit même, nous l'avons dit déjà, se servir de cette pâte que sur les parties où elle peut être bien maintenue, comme les jambes, les cuisses et les bras.

Quelques heures après l'application de l'emplâtre épispastique, le malade éprouve, dans la partie qui en est couverte, de la chaleur, de la cuisson, de la tension; ensuite la peau devient rouge, douloureuse, l'épiderme se détache, et il se forme une vessie qui est remplie d'une humeur séro-albumineuse plus ou moins abondante. Outre ces effets locaux, le vésicatoire produit une excitation sur toute l'économie: le pouls est plus fort et plus accéléré; le corps est souvent agité, la bouche sèche, la sensibilité générale accrue. Ces effets généraux sont

proportionnés à l'irritabilité du sujet; à peine sensibles chez quelques malades, ils sont très-marqués chez d'autres. Les particules âcres des cantharides portent quelquefois leur action sur la vessie et produisent des ardeurs d'urine suivies de dysurie, de strangurie, et même quelquefois de pissement de sang; mais ces accidents sont rares. On a cru autrefois qu'on pourrait les prévenir en mêlant à l'emplâtre un peu de camphre en poudre, mais l'expérience a appris que cette addition est sans effet. On les prévient plus sûrement, et on les combat quand ils ont lieu, en faisant boire au malade du bouillon de poulet, du petit-lait, de l'eau de guimauve ou de graine de lin émulsionnée. Le camphre donné par doses de quatre ou six grains dans de la conserve de roses, contribue avec ces boissons à prévenir ces accidents ou à les faire cesser.

L'emplâtre vésicatoire produit son effet plus ou moins promptement, selon sa force ou la délicatesse de la peau. Ordinairement son action est complète au bout de douze à vingt-quatre heures. Au reste, elle est terminée, lorsqu'une vessie occupe toute la surface qu'il recouvre, ou que, cette vessie étant rompue, toutes les parties de l'appareil sont imbibées de sérosité.

On enlève alors le bandage et l'emplâtre, en ayant soin de ne point arracher l'épiderme. On veut guérir en peu de jours la plaie qui résulte de la vésication, ou l'on se propose de l'entretenir et de la faire suppurer. Dans le premier cas, il faut ouvrir la vessie dans sa partie inférieure pour donner issue à toute la sérosité, laisser l'épiderme en place, et le couvrir d'un morceau de linge ou de papier brouillard enduit de cérat, renouveler ce pansement toutes les douze heures, ou une fois par jour seulement, et, au bout de quatre ou cinq jours, il s'est formé un nouvel épiderme: il ne reste d'autre trace du vésicatoire qu'une rougeur de la peau qui tarde peu à s'effacer. On appelle ce vésicatoire *volant*, sans doute parce qu'on en applique presque toujours plusieurs l'un après l'autre dans le voisinage de l'endroit où le premier a été placé.

Lorsqu'on veut faire suppurer le vésicatoire, on coupe l'épiderme à la circonférence de la vessie et on l'enlève; mais comme les houpes nerveuses de la peau se trouvent alors à nu, et que l'application des substances les plus douces sur cette face toute nerveuse cause beaucoup de douleurs, si l'on a affaire à un malade chez lequel la sensibilité soit très-grande, il vaut mieux attendre jusqu'au lendemain pour ôter

l'épiderme. Toutefois, quelque grande que soit la sensibilité du malade, s'il est dans un assoupissement léthargique, il faut arracher l'épiderme sur-le-champ. Soit qu'on ait enlevé cette pellicule ou non, on panse la plaie de la manière suivante : On taille un morceau de linge de la forme du vésicatoire, mais un peu plus grand; on étend du beurre frais sur ce linge, ensuite on le couvre d'une feuille de poirée amortie, dont les côtes ont été enlevées et aplaties, et qu'on couvre aussi de beurre frais. De cette manière, on a une espèce d'emplâtre composé d'un morceau de linge, d'une feuille de poirée et de deux couches de beurre, dont l'une est sur la feuille de poirée et l'autre entre cette feuille et le linge, et les colle l'une à l'autre. On applique cet emplâtre sur la plaie, on le couvre d'une compresse pliée en quatre, et le tout est assujéti avec un bandage approprié à la forme de la partie. Si l'on craint que l'emplâtre ne se déränge, on le maintient avec deux ou trois bandelettes agglutinatives. Si l'on n'a point de feuilles de poirée d'une grandeur égale à celle de la plaie, on en place plusieurs sur le linge, et on les dispose de manière que celle qui est posée la première étant recouverte de beurre, la seconde anticipe un peu sur elle, et ainsi des autres. Au défaut de feuilles de poirée, on se sert de papier brouillard. On renouvelle le pansement toutes les douze heures. Quand on n'a point ôté l'épiderme le premier jour, on l'enlève le lendemain ou le jour suivant, sans quoi la suppuration ne s'établirait pas.

La plaie étant très-sensible pendant les deux ou trois premiers jours, surtout lorsqu'on a enlevé l'épiderme au premier pansement, le beurre est nécessaire pour modérer l'irritation et favoriser la formation du pus; mais si l'on continuait à panser plus longtemps la plaie avec cette substance, l'irritation et l'inflammation du derme seraient bientôt éteintes, la suppuration ne s'établirait pas, et la surface de la peau ne tarderait pas à se recouvrir d'un nouvel épiderme. On a recours alors à des topiques capables d'exciter et d'entretenir le degré d'inflammation nécessaire à la formation du pus. On a donné à ces topiques le nom de *pommades épispastiques* ou vésicatoires. On a singulièrement varié la composition de ces pommades, qui tiennent toute leur propriété excitante de la poudre de cantharides tamisée, ou de l'extrait huileux de ces insectes. On les colore en vert par l'addition d'une certaine quantité de vert-de-gris qui les rend plus actives, ou en jaune par le curcuma, qui n'ajoute rien à leur force. Au défaut de ces pommades, que l'on trouve toujours préparées dans les pharmacies, et que

la plupart des pharmaciens vendent sous le nom de *pommade de garou*, quoiqu'elles contiennent une plus ou moins grande quantité de cantharides, on peut en composer une sur-le-champ, en incorporant douze à quinze grains de poudre de cantharides tamisée dans une once de basilicum. Au reste, quelle que soit la pommade épispastique dont on fasse usage, on l'emploie seule, ou mêlée avec une certaine quantité de beurre, selon son activité et le degré de sensibilité de la plaie. Le grand art de conduire un vésicatoire consiste à le panser avec une pommade assez active pour exciter le degré d'irritation et d'inflammation capable de produire le développement des bourgeons charnus et la formation du pus. Si la pommade est trop active, elle cause beaucoup de douleur et amène une inflammation qui dépasse le degré nécessaire à l'établissement de la suppuration, en sorte qu'au lieu de pus, la plaie ne fournit qu'une sérosité sanguinolente. Si la pommade est trop faible, elle n'excite point le degré d'inflammation nécessaire à l'établissement de la suppuration, et la plaie se cicatrise. L'un et l'autre des inconvénients dont nous parlons sont à craindre, lorsque le pansement du vésicatoire est confié à des personnes étrangères à l'art; mais cela n'arrive guère lorsqu'il est pansé par le chirurgien attentif, qui sait donner à la pommade épispastique le degré de force nécessaire à l'objet qu'il se propose. Ainsi, il convient que les vésicatoires soient pansés, au moins dans les premiers temps, par un chirurgien qui aura bientôt mis au fait les personnes qui devront par la suite faire les pansements.

La matière purulente que les vésicatoires rendent, contracte, par son séjour, dans l'intervalle d'un pansement à l'autre, une odeur très-désagréable. Cette odeur est plus forte encore lorsqu'on mêle du beurre avec la pommade, et surtout lorsqu'on couvre de beurre le linge sur lequel on place la feuille de poirée ou le morceau de papier brouillard. On obvie à cet inconvénient, au moins en grande partie, en couvrant le linge, sur lequel on met la poirée, d'une couche très-mince d'onguent de la mère, et en mêlant du cérat avec la pommade épispastique, lorsqu'il est nécessaire d'en modérer l'activité. On diminue aussi l'odeur qu'exhalent les vésicatoires en les pansant toutes les douze heures en hiver, et trois fois par jour en été. A chaque pansement on lave les environs de la plaie avec de l'eau tiède, et on enlève le pus dont elle est couverte, en posant dessus un linge fin avec lequel on appuie légèrement en tirant sur ses extrémités.

La feuille de poirée sur laquelle on étend la pommade épispastique ne doit pas être plus grande que la plaie, sans quoi cette pommade, agissant sur la peau environnante, l'entretrait dans un état habituel d'irritation et d'inflammation qui la rendrait douloureuse; elle pourrait même la dépouiller de son épiderme, et agrandir par conséquent le vésicatoire. Le même effet a lieu aussi quelquefois, quoique la partie de l'emplâtre qui est couverte de pommade épispastique ne soit pas plus grande que la plaie, lorsque cette pommade est employée en trop grande quantité, parce qu'alors elle s'étend au delà de la plaie. On prévient l'inconvénient dont il s'agit en entourant le vésicatoire avec des bandelettes larges d'environ un pouce, enduites de cérat, ou au moyen d'un morceau de linge couvert aussi de cérat, et qui présente dans son milieu une ouverture d'une grandeur égale à celle de la plaie. On se sert de l'un ou de l'autre de ces moyens lorsqu'on veut diminuer par degrés l'étendue du vésicatoire; mais alors il faut que les bandelettes ou le morceau de linge anticipe sur la plaie, pour la mettre à l'abri de l'action de la pommade et en favoriser la cicatrisation.

Il se forme quelquefois sur la plaie des concrétions membraniformes blanchâtres ou jaunâtres, qui, interposées entre le derme et la pommade épispastique, rendent presque nul l'effet de cette dernière. On doit les soulever avec des pinces à anneaux ou avec une spatule, et les enlever entièrement lorsque leur adhérence est lâche; mais si elles tiennent fortement à la plaie, comme on ne pourrait les détacher sans faire couler plus ou moins de sang, et causer une douleur vive, il faut se contenter de les ébranler, et attendre, pour les ôter entièrement, que leur adhérence soit moins forte, ce qui arrive ordinairement au pansement suivant. Au reste, lorsque ces concrétions commencent à se former, on doit avoir l'attention de les enlever à chaque pansement, afin que la plaie soit toujours au vif, et exposée à l'action immédiate des topiques irritants.

Dans certains sujets, la sensibilité est si grande que les pommades les moins actives causent de vives douleurs, et agacent singulièrement le système nerveux. On ne peut faire cesser ces effets qu'en pansant la plaie avec des relâchans et des anodins, mais alors elle ne suppure presque pas, ou même ne suppure point du tout; en sorte que, si un exutoire est absolument nécessaire, on est obligé de supprimer le vésicatoire, et de le remplacer par un cautère.

Il se développe quelquefois sur la surface de la plaie de gros bourgeons charnus, espèces de végétations qu'il est nécessaire de détruire en les touchant avec le nitrate d'argent, ou en les excisant lorsqu'elles tiennent par un pédicule étroit.

Il n'est pas rare de voir survenir, autour d'un vésicatoire nouvellement appliqué ou entretenu depuis un certain temps, une inflammation érysipélateuse ou une éruption abondante de petits boutons (eczéma). Quelquefois, cette espèce d'exanthème est produite en partie par le mauvais état des premières voies, et, dans ce cas, les vomitifs ou les purgatifs font souvent disparaître l'érysipèle ou les boutons. Mais, le plus souvent, c'est le vésicatoire lui-même qui est la cause de ce léger accident: alors l'usage des topiques émollients en fomentations, ou mieux encore en simples lotions, suffit ordinairement pour le dissiper. Cependant, chez quelques personnes, il persiste tant que dure la cause qui le produit, et l'on est obligé de renoncer au vésicatoire. Chez d'autres sujets, il naît, lors de l'application d'un vésicatoire, une inflammation phlegmoneuse qui cède promptement aux cataplasmes émollients.

L'engorgement douloureux des glandes lymphatiques dans lesquelles se rendent les vaisseaux absorbans de la partie sur laquelle siège le vésicatoire, est un effet presque inévitable de l'action des cantharides. Il n'exige aucun moyen particulier, quelquefois il cesse au bout de peu de jours; d'autres fois il persiste à un faible degré pendant tout le temps que le vésicatoire est conservé.

La gangrène s'empare quelquefois de la surface du vésicatoire, qui devient livide, noirâtre, rend une matière roussâtre, fétide, et se couvre bientôt d'une croûte ou eschare gangréneuse plus ou moins épaisse. Mais il est bien rare que cet accident ait lieu par le seul effet de l'irritation causée par les cantharides. Cette gangrène est presque toujours le résultat d'une disposition particulière de l'économie, soit un état adynamique, soit une cachexie. Aussi voit-on souvent alors des eschares gangréneuses se former dans d'autres parties, et particulièrement aux endroits sur lesquels le poids du corps porte davantage. Dans ce cas, en même temps qu'on attaque l'affection principale par des moyens internes appropriés à la nature de cette affection et à l'état du sujet, on applique sur le vésicatoire des topiques antiseptiques, comme l'onguent de styrax, le baume d'arcæus, la poudre de quinquina, l'alcool camphré ou ammoniacé, etc. L'eschare ne se détache

par la suppuration que lorsque le malade est hors d'affaire. L'ulcère qui provient de sa chute doit être traité comme toutes les plaies simples. Dans ces circonstances, la gangrène ne s'empare pas toujours de la plaie : il arrive quelquefois que celle-ci s'agrandit spontanément, qu'elle s'ulcère, et que l'ulcération continue à faire des progrès jusqu'à ce que la maladie principale soit jugée. Alors l'état de la plaie commence à s'améliorer, et elle marche vers sa guérison; mais cette guérison est toujours longue et difficile.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'application de l'emplâtre épispastique cause quelquefois une impression douloureuse sur la vessie, beaucoup d'ardeurs d'urine et de difficulté dans l'excrétion de ce liquide; mais ces accidents ont lieu surtout par l'usage journalier des pommades dans la composition desquelles il entre des cantharides. On les observe particulièrement chez les personnes qui sont sujettes à des maladies de vessie ou des reins, et surtout à la rétention d'urine. Aussi recommande-t-on de ne point employer chez elles les vésicatoires de cantharides. S'il était besoin de vésicatoire pour de pareils malades, ainsi que pour des sujets d'un tempérament sec et bilieux, ou dans certaines maladies convulsives, il serait prudent de se servir d'épispastiques dans la composition desquels il n'entrât point de mouches cantharides. Les accidents causés par l'action de ces insectes sur les voies urinaires méritent d'autant plus d'attention que, si l'on n'en connaissait point la cause et que l'on continuât à panser le vésicatoire avec une pommade contenant de la poudre de cantharides, il pourrait en résulter une affection catarrhale de la vessie, et même une ulcération de sa membrane muqueuse, comme il y en a plusieurs exemples. Aussitôt donc qu'on s'aperçoit que les cantharides portent leur action sur la vessie, on doit renoncer à leur usage et panser le vésicatoire avec une pommade qui n'en contienne pas, ou supprimer cet exutoire et le remplacer par un autre.

C'est sans doute ce mauvais effet des cantharides sur la vessie qui a déterminé quelques praticiens à établir les vésicatoires avec l'écorce de garou ou sainbois. On choisit des tiges de cet arbrisseau de la grosseur d'une plume à écrire, ayant l'écorce bien lisse; on en coupe un morceau long d'environ un pouce; on le fait tremper dans de l'eau tiède pendant une demi-heure, afin d'en ramollir l'écorce; on la fend avec un canif, on la sépare du bois qui est inutile, on applique la surface intérieure de l'écorce sur la partie où l'on veut produire la vésication,

après l'avoir frottée avec du vinaigre : on la couvre d'une feuille de lierre, d'une compresse et d'un bandage. Dans les premiers jours, on renouvelle l'écorce le matin et le soir; mais, lorsqu'elle a produit son effet, on ne la change plus qu'une fois en vingt-quatre heures. Dans la suite, on n'en met que de jour à autre, et on laisse quelquefois de plus grands intervalles. L'écorce de garou fait à peu près le même effet que les autres vésicatoires; elle fait naître une inflammation de la peau, suivie du détachement de l'épiderme et du suintement d'une plus ou moins grande quantité d'humeur séreuse; mais elle ne produit ni plaie, ni ulcération. Dans certains sujets, cette écorce occasionne une inflammation érysipélateuse ou phlegmoneuse qui occupe toute l'étendue de la partie, et qui force d'en abandonner l'usage. On remédie aisément à cet accident par l'emploi des fomentations émollientes et anodines, ou des cataplasmes émollients. Ce mode de vésication a été singulièrement vanté par plusieurs auteurs, et notamment par Agathange Le Roy; mais quelques éloges qu'on ait donné à l'écorce de garou, et quelque avantageuse qu'elle puisse être pour les personnes chez qui l'application des cantharides affecte facilement la vessie, elle ne peut point, dans la plupart des cas, remplacer ces dernières, dont l'action est beaucoup plus prompte, plus uniforme et plus sûre. Aussi, l'usage de cette écorce n'a-t-il jamais été général, et aujourd'hui il est presque entièrement tombé dans l'oubli (a).

(a) — Les topiques vésicants dont parle Boyer ne sont pas les seuls qu'on emploie, il y en a d'autres qui doivent être connus, et que je vais indiquer.

L'emplâtre vésicatoire anglais, qui est composé de poudre de cantharides, axonge, emplâtre de cire, de chaque parties égales, que l'on mêle exactement, a le grand avantage de pouvoir être appliqué sans être saupoudré de poudre de cantharides, et je suis porté à croire qu'il agit moins sur la vessie que ceux qui sont couverts de cette poudre. Janin a proposé un emplâtre vésicatoire qui peut servir plusieurs fois, et auquel on a donné, à cause de cette propriété, le nom de *vésicatoire perpétuel de Janin*. Il est composé de cantharides en poudre, une partie; euphorbe, une demi-partie; mastic et térébenthine, de chaque

trois parties. Après s'en être servi, on le lave, et on en fait de nouvelles applications.

Plusieurs pharmaciens ont composé avec la teinture éthérée de cantharides, et autres substances vésicantes, plusieurs taffetas vésicatoires, dont je ne crois pas devoir donner la composition. M. le professeur Trousseau a aussi proposé un papier vésicant, qui est, comme ces taffetas, imbibé de teinture éthérée de cantharides. Ordinairement on donne à ces préparations une couleur différente sur les deux faces, afin de faire reconnaître celle qui a la propriété vésicante : il est nécessaire d'être prévenu de cela, afin de savoir du pharmacien quel côté du taffetas doit être mis sur la peau.

Ces divers vésicants demandent un temps plus ou moins longs pour produire la vésication, et la teinture éthérée de cantharides, qui est de tous le plus actif, exige plusieurs heures. On a donc proposé d'autres moyens pour produire une vésication instantanée. La pommade ammoniacale, l'ammoniaque, la combustion d'un corps quelconque sur la peau, l'application sur elle d'eau chaude ou d'un marteau trempé longtemps dans l'eau bouillante, produisent en un quart d'heure, dix minutes, quelques minutes ou quelques secondes, une vésication due pour les premiers à leur action chimique, et pour les seconds à la brûlure.

L'effet que l'on désire produire par l'emploi du vésicatoire doit diriger dans le choix du topique vésicant. Si le praticien veut obtenir une simple dénudation de la peau pour l'emploi de la méthode endermique, tout corps qui produit une vésication instantanée est préférable, parce que le derme n'étant pas encore enflammé, l'absorption a lieu immédiatement. Mais lorsque le praticien veut obtenir une révulsion, il doit avoir recours aux topiques vésicants qui agissent lentement et longtemps. Les emplâtres sont donc plus convenables que les autres. Les taffetas ou papiers enduits de teinture éthérée de cantharides agissent en six ou sept heures, ils peuvent donc convenir dans les cas urgents; mais cependant je donne la préférence aux premiers, dont l'action continue pendant douze, vingt-quatre et même quarante-huit heures, produit une révulsion continue.

Indépendamment des pommades épispastiques, les pharmaciens ont préparé des compresses de papier enduites de topiques variables, mais tous légèrement excitants, pour favoriser la suppuration du vésicatoire. Comme aucune d'elles n'a cette propriété spéciale à un plus haut de-

gré que les autres, il me paraît suffisant d'indiquer leur existence. On en trouve d'ailleurs chez tous les pharmaciens.

Les vésicatoires ont la propriété de produire une phlyctène, sans jamais donner lieu à une sécrétion purulente : celle-ci n'est que consécutive à l'effet du topique vésicant. Mais il y a d'autres topiques succédanés, pour ainsi dire, du vésicatoire, qui jouissent de la propriété de faire naître des pustules : ils ont une action analogue à celle du vésicatoire, une action révulsive, mais pas aussi active. Ces topiques sont l'antimoine porphyrisé mêlé à l'axonge, la pommade stibiée, l'huile de croton tiglium, et un grand nombre de composés pharmaceutiques dont je ne parlerai pas, parce qu'ils sont d'un usage moins fréquent. Les pommades antimoniales et stibiées produisent des effets analogues, mais plus marqués dans la dernière. Elles font naître des pustules, quelquefois très-grosses, et ayant une ressemblance très-grande avec celles de la variole. L'huile de croton tiglium donne naissance à des pustules semblables à celles de l'eczéma, mais contenant un pus plus jaune. Ces deux substances s'emploient en friction; il faut s'envelopper les doigts, autrement elles agiraient sur eux.

Lorsque les vésicatoires ne sont pas pansés avec soin, il arrive souvent que les bourgeons charnus exubérants se cicatrisent isolément : alors une légère compression suffit pour les affaiblir; mais si elle ne suffit pas pour les faire disparaître, il faut avoir recours à la cautérisation, comme je l'ai pratiqué dans le cas suivant. Une femme, affectée d'une ophthalmie aux deux yeux, se présenta à la consultation de l'hôpital Saint-Louis, au mois de février 1843. Je lui ordonnai, entre autres médicaments, un vésicatoire au cou. Le 30 mars de la même année, elle revient à la consultation pour me montrer le vésicatoire qu'elle a supprimé sept semaines après son application, époque qui correspondait au 20 mars. Les bourgeons charnus se sont cicatrisés isolément sur toute la surface du vésicatoire, qui est de 6 centimètres; les uns ont une base large, les autres un pédicule étroit, et tous ont une élévation d'un demi à un centimètre. J'admets la malade à l'hôpital, et, le 31 mars, je cautérise toute la surface du vésicatoire avec une solution de nitrate d'argent, puis avec un crayon du même caustique. La malade éprouve quelques douleurs, la cautérisation étant très-forte; je fais appliquer un cataplasme émollient à nu. Le lendemain il y a déjà chute d'une partie de l'eschare et diminution sensible des bourgeons charnus. Le lundi, 3 avril, je fais une nouvelle cautérisation avec le

crayon de nitrate d'argent, et je le laisse séjourner quelque temps sur les bourgeons les plus exubérants : un cataplasme est ensuite appliqué. Le 9 avril, les eschares sont tombées, et il ne reste plus que quelques végétations. Je cautérise encore toute la surface, et surtout les points végétants. Le 15 avril, la surface du vésicatoire n'offrant que quelques aspérités à peine sensibles au toucher et à la vue, je ne fais qu'une cautérisation légère. Le 20 avril, la surface du vésicatoire ne présentant plus qu'une rougeur semblable à celle qu'on observe après toute application de ce topique, la malade sort de l'hôpital.

Les ulcérations qui, quelquefois, succèdent aux pustules produites par la pommade stibiée peuvent acquérir un boursoufflement analogue à celui des bourgeons charnus des vésicatoires. Dans la même année 1843, j'ai vu également, à la consultation de l'hôpital Saint-Louis, une femme qui portait, sur la partie antérieure et supérieure du sternum et sous les clavicules, des tumeurs, résultat des cicatrices difformes des pustules occasionnées par un emplâtre stibié. Elles étaient très-dures et comme squirreuses; je pensai que l'action du nitrate d'argent serait insuffisante. J'appliquai donc la pâte de chlorure de zinc, et j'obtins la destruction de ces tumeurs et une cicatrisation régulière.

#### § 4. — Des topiques rubéfiants ou sinapismes.

Le mot sinapisme vient de *sinapis*, moutarde. On appelle en général sinapisme tout cataplasme où entre la graine de moutarde pulvérisée. On compose les sinapismes de manière à les rendre plus ou moins actifs, selon le degré d'irritation qu'on veut exciter, la délicatesse de la peau sur laquelle ils doivent être appliqués, et le degré de sensibilité du malade. Les sinapismes les plus actifs sont composés de semences de moutarde en poudre, mêlées à une suffisante quantité de bon vinaigre pour en faire une bouillie assez épaisse pour qu'elle ne fuse point. Pour rendre cette espèce de cataplasme plus active encore, on a conseillé d'y ajouter certaines substances âcres et irritantes, telles que l'ail écrasé et réduit en pulpe, la racine de raifort sauvage pilée, le vieux levain, la fiente de pigeon, le muriate de soude, etc.; mais cette addition est inutile, parce qu'elle n'ajoute presque rien à l'activité de la poudre de moutarde lorsque celle-ci est récente et pure, c'est-à-dire sans mélange d'aucune autre espèce de farine. Lorsqu'on

veut des sinapismes moins actifs, on mêle la farine de moutarde avec une certaine quantité de farine de graine de lin ou de seigle. On trouve dans les traités de matière médicale un grand nombre de formules de sinapismes; mais, en général, celles dont nous venons de parler sont presque les seules usitées aujourd'hui.

Si l'on excepte le visage, les sinapismes peuvent être appliqués sur toutes les parties du corps; mais les membres, et particulièrement les membres inférieurs, sont les endroits où l'on fait le plus souvent cette application. En général, on choisit dans chaque membre le lieu où la peau est plus mince et plus fine. Ainsi à la cuisse et à la jambe, on place les sinapismes sur la face interne de ces parties; au pied, sur sa face supérieure et même sur sa face inférieure, sans doute parce que la peau de cette région est très-sensible, quoique l'épiderme y ait beaucoup d'épaisseur; au bras, on place les sinapismes sur sa face interne, et à l'avant-bras sur sa face antérieure. On a quelquefois des raisons particulières pour appliquer les sinapismes sur d'autres régions du corps. Ainsi, on les place sur les articulations lorsqu'on se propose de rappeler sur ces parties la goutte qui les a abandonnées pour se porter sur quelque organe intérieur. On les applique aussi, dans quelques cas, sur les téguments qui couvrent un endroit douloureux; sur les lombes, par exemple, ou sur le côté de la poitrine, dans le lumbago ou la pleurodynie. Lorsque la partie sur laquelle un sinapisme doit être posé est garnie d'une grande quantité de poils, il convient de la raser. Cette précaution est moins nécessaire ici que dans l'application des vésicatoires; cependant on ne doit point la négliger, parce que les poils, lorsqu'ils sont très-épais, s'opposent à l'action du topique.

Lorsque la pâte faite avec de la poudre de moutarde et le vinaigre est préparée, on l'étend sur un morceau de linge de grandeur convenable, dont on replie les bords sur la pâte, et on applique cette espèce de cataplasme sur la partie; on la couvre d'une compresse et on l'entoure avec une bande.

L'action des sinapismes commence à se faire sentir presque immédiatement après leur application: ils produisent une douleur cuisante, aiguë et brûlante, une rougeur érysipélateuse, une grande chaleur, du gonflement et de la tension. Tous ces effets sont produits dans l'espace de trois quarts d'heure; alors on doit enlever le sinapisme. Mais comme l'action de ce topique est plus ou moins prompte, suivant son degré d'activité, l'épaisseur de l'épiderme et la sensibilité du malade,